

ÉGALITÉ DANS
L'ACCÈS AU
LOGEMENT

**Nous agissons en accord avec les dispositions sur
l'égalité au logement de la loi du Maine sur les
droits de l'Homme**

(Maine Human Rights Act's Fair Housing Provisions)

Il est illégal de discriminer quiconque en raison de son origine raciale, sa couleur, sa religion, son origine nationale, son ascendance, son genre, son orientation sexuelle, son handicap, son statut familial, ou parce que quiconque perçoit l'aide de l'assistance publique.

Exemples de services proposés:

- Demandes de renseignements orales ou écrites sur des traits protégés
- Vente ou location de logements ou terrains résidentiels
- Publicité
- Financement de logements
- Services de courtage immobilier
- Estimation de logement
- Harcèlement immobilier ou « Blockbusting » (*Exploitation des peurs raciales pour effectuer des opérations immobilières lucratives*), ou discrimination immobilière
- Disposition et conditions inégales de logement

Toute personne pensant avoir fait l'objet de discrimination peut déposer une plainte pour discrimination au logement après de:

Maine Human Rights Commission

51 State House Station, Augusta, Maine 04333-0051

Téléphone: (207) 624-6290 ★★★ ATS: 1-888-577-6690

FAX: (207) 624-8729

Site Internet: <http://www.maine.gov/mhrc>